



URSI Resolution passed at the ROME GASS, August 2021

U.2. Resolution on the Strengthening of the URSI and ITU relationship

The URSI Council,
considering

- a) that URSI should play a role in the advancement of telecommunications science in general;
- b) that the activities of URSI include the study of topics relevant to the advancement of telecommunications, some of which are of direct interest to the International Telecommunications Union (ITU);

resolves

that the Board shall form an URSI-ITU Inter-Commission Working Group that will:

- 1) work within the ITU organisation to identify those areas that may influence the evolution of telecommunications in the long term;
- 2) keep the URSI community informed on specific questions posed by ITU study groups and WRC Agenda items and particularly those falling under the purview of expertise within the URSI Commissions;
- 3) stimulate and coordinate studies, collaborations, and symposia that will address these ITU questions and prepare URSI statements on such topics in an appropriate form;
- 4) establish task groups or other mechanisms as appropriate to undertake the above tasks.

U.2. Résolution sur le renforcement des liens entre l'URSI et l'UIT

Le Conseil de l'URSI,
considérant

- a) que l'URSI devrait jouer un rôle dans les progrès de la science des télécommunications en général;
- b) que les activités de l'URSI incluent l'étude des sujets relatifs aux progrès des télécommunications, certains étant d'intérêt direct pour l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) ;



décide

que le Bureau mettra en place un Groupe de Travail Inter-Commissions URSI UIT qui :

- 1) travaillera au sein de l'UIT pour identifier les domaines qui peuvent impacter l'évolution des télécommunications sur le long terme ;
- 2) tiendra la communauté URSI informée des questions spécifiques posées par les groupes d'études de l'UIT et des points à l'agenda de la Conférence Mondiale des Radiocommunications, particulièrement ceux qui s'inscrivent dans les domaines d'expertise des Commissions de l'URSI ;
- 3) stimulera et coordonnera les études, les collaborations et les symposiums qui concerneront ces sujets de l'UIT et préparera les déclarations de l'URSI sur de tels sujets sous forme appropriée ;
- 4) établira des groupes dédiés à certaines tâches ou d'autres mécanismes appropriés pour réaliser ces tâches.